

ARRÊTÉ N° 2023/0349

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°50 du 18 décembre 2006 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) ;

Vu la délibération n°159 du Conseil municipal du 9 juillet 2015 modifiant le nom et la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées en y intégrant un représentant d'association de personnes âgées, un représentant des commerçants et un acteur économique ;

Vu l'arrêté n°2021/1271 portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 2 juin 2021 ;

Vu la Charte Rueil-handicap ;

Considérant que l'un des axes de travail de la Charte Rueil-handicap concerne l'accessibilité, condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale ;

Considérant que la Commission communale précitée prend en charge le suivi de l'accessibilité dans sa globalité et fait des propositions d'amélioration de l'accessibilité de l'existant dans les domaines du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;

Considérant qu'il appartient au Maire de présider et d'arrêter la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :

En tant que représentants du Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture
092-219200631-20230307-AR_2023_349-AI
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Madame Françoise ROUBINET, Adjointe au Maire
Monsieur Pierre GOMEZ, Adjoint au Maire
Madame Monique BOUTEILLE, Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Simon PASADAS, Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Pierre MORIN, Adjoint au Maire
Madame Blandine CHANCERELLE, Adjointe au Maire
Monsieur Alexandre GUINÉE, Conseiller municipal délégué
Monsieur Boris NABEDRYK, Conseiller municipal
Madame Anne-Françoise BERNARD, Conseillère municipale
Madame Jocelyne JOLY, Conseillère municipale

En tant que directeurs et chefs de service municipaux :

Monsieur Guillaume GARDEY, Directeur Général des Services Techniques
Madame Romane METIN, Directrice Générale Adjointe
Madame Marie-Pierre AVRIL, Directrice du Pôle Solidarité
Monsieur Laurent D'AVRINCOURT, Directeur du Pôle Cadre de Vie
Monsieur Bachir BARICH, Chef de service Habitat
Monsieur Thomas GUILLAUME, Directeur du Pôle Espaces Publics
Monsieur Francis JACQUIER, Chef de service Aménagement de l'Espace Public
Monsieur Stéphane COULON, Chef de service Mobilités Équipements urbains
Madame Zaia TAFERRANT, Cheffe du service Logement
Monsieur Olivier RAMEL, Directeur du Pôle Architecture
Madame Gaëlle COLLIGNON, Directrice de l'Architecture et des Bâtiments
Monsieur Ludovic BOITEL, Chef de service Espaces Verts
Madame Sandrine FOURNIER, Adjointe au chef de service des Ateliers Municipaux
Monsieur Philippe MILLET, Chef de service Moyens vidéo et prévention risques territoriaux

En tant que représentants d'associations concernées par le handicap :

Monsieur Grégoire GOLDBLUM, AFSEP, Association Française des Sclérosés en Plaques
Monsieur Dominique MORAUX, APEDV, Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels
Monsieur Christian TRACHSEL, APEI Rueil/Nanterre, Association de parents et amis de personnes handicapées mentales
Madame Farida MEBAREK, VYV3 Ile-de-France, organisme gestionnaire de la MAS, du FAM CICL et du SAVS le Vieux Lavoir
Monsieur Michel RIGAULT, UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles des malades Psychiques
Monsieur Manuel RODRIGUEZ, APF France Handicap
Madame Corinne LETALLIEUR, SAIS 92, Service d'Accompagnement à l'Inclusion Sociale
Monsieur Medhi NABTI, La Résidence Sociale, association gestionnaire de l'ESAT Atelier du Château, du foyer l'Horizon, du Centre d'accueil de jour l'Horizon.
Monsieur Nicolas SEMPERE, CESAP, Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées
Madame Isabelle BREHERET, Aides et soins 92 Centre-Rueil.

En tant que représentants d'usagers :

Accusé de réception en préfecture
092-219200631-20230307-AR_2023_349-AI
Date de télétransmission : 07/03/2023
Date de réception préfecture : 07/03/2023

Madame Laurianne MORAUX, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Madame Victoria CAPRON, personnalité qualifiée, membre de la Charte Rueil-handicap
Monsieur Didier GARNOT, Président du Conseil de Village Belle-Rive/Bord de Seine
Monsieur Pierre PESCE, Président du Conseil de Village Rueil-sur-Seine
Madame Françoise BOURGUIGNON, Présidente du Conseil de Village Buzenval
Monsieur Frédéric DUFOUR, Président du Conseil de Village Jonchère/Malmaison/Saint Cucufa
Monsieur Olivier COSSON, Président du Conseil de Village Richelieu/Chataîgneraie
Madame Élisabeth DAYAU, Présidente du Conseil de Village Centre-Ville
Madame Hélène CHARLES-HACHILLE, Présidente du Conseil Village Mazurières
Monsieur Claude DEHEYN, Président du Conseil de Village Plaine-Gare
Madame Claude MERLE, Présidente du Conseil de Village Mont-Valérien/Plateau/Coteaux
Madame Florence PUISERVERT, représentante des personnes âgées, Directrice de la Résidence Les Tarâtres
Madame Mireille CLIPAL, représentante des acteurs économiques, Entreprise GSK
Monsieur Jean-Paul ROY, représentant des commerces, Opticien

Article 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2021/1271 en date du 2 juin 2021.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine et transcrit sur le registre des arrêtés.

Article 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

Article 5 :

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de son publication.

Article 6 :

Le Directeur général des services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rueil-Malmaison, le 07 MARS 2023


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris